

Le rendez-vous initialement prévu le mercredi 1<sup>er</sup> février a eu lieu le lundi 6 février de 14h30 à 16h 30.

L'AEET était reçue simultanément avec l'ASSETEC

Madame Françoise Christophe

Monsieur Roque, chef du bureau du contenu des enseignements

Monsieur Roque prie d'excuser l'absence de Monsieur Bénéfice, sous-directeur des enseignements des écoles et des formations générales et technologiques des collèges et lycées, retenu par une autre réunion au cabinet.

Monsieur Roque précise les deux objectifs de cette rencontre : recueillir les avis sur les nouveaux textes adressés (rédigés par la DESCO) et faire le point d'une façon large sur la mise en œuvre des programmes de 6<sup>ème</sup> et la technologie. Il précise également que les rencontres entreprises avec les organisations syndicales et les associations des enseignants doivent permettre de rédiger un rapport qui sera adressé au cabinet. Il rappelle également les rôles respectifs des bureaux de la DESCO et du cabinet du ministre. Il mentionne la nécessaire publication du décret sur le socle commun (prévision vers avril 2006). Il précise l'absence très probable de publication des programmes en 2006 avec le maintien des programmes actuels pour le cycle central. La proposition actuelle ne sera, le cas échéant, pas publiée dans l'état.

L'arrêté sur le socle commun devrait être ensuite décliné dans toutes les disciplines avec la constitution de groupes d'experts. S'il y a un groupe d'experts pour la technologie, il s'agira d'une création ou bien d'une reprise.

Au cours de la rencontre, l'ASSETEC a d'abord présenté sa position et son avis. L'AEET n'est intervenue que dans la dernière demi-heure. Compte tenu des échanges de la première partie de la rencontre, au nom de l'AEET, mon intervention a été la suivante :

#### 1. Information sur l'AEET

L'AEET n'est pas une association de professeurs de technologie mais une association de chercheurs, de formateurs, de membres de corps d'inspection et de personnes préoccupées par l'éducation technologique et la dimension européenne et internationale. L'AEET rassemble ainsi des universitaires et non universitaires et une expertise sur les différents aspects de l'éducation technologique.

#### 2. L'avis de l'AEET porte d'une part sur l'esprit de ce nouveau texte et sur le texte lui-même.

##### 2.1. Sur l'esprit du texte.

Pour l'AEET, l'avis est extrêmement difficile à porter en raison de la difficulté à saisir les enjeux et les problèmes de cette nouvelle solution. Quelles sont les missions de la technologie au collège ?

Ce texte révèle aussi toutes les tensions de la technologie et les confusions permanentes :

- tension entre un curriculum défini par les connaissances-compétences ou par les expériences, entre le processus et le produit ;
- tension entre sciences appliquées, sciences de l'ingénieur, sciences de gestion ;
- tension liée au socle commun, à la formation commune :
  - o quelle mission de la technologie dans l'école obligatoire

- prise en charge de l'hétérogénéité des publics, la technologie pour les uns et pour les autres ; prise en charge des aspirations des garçons et des filles
- entrée par les compétences, mais problème de définition par rapport aux standards européens qui définissent des orientations pour la technologie et qui valorisent par l'exemple l'entrepreneurs également au cœur des initiatives du ministère de l'économie et de l'industrie.
- tension liée au projet depuis 1995 de constitution des pôles disciplinaires. Suite aux indications données au cours de l'échange avec l'ASSETEC précisant que les thèmes de convergence seraient un plus par rapport aux disciplines et que le texte « introduction commune aux disciplines scientifiques » concerne surtout ces thèmes de convergence, la tension qui demeure est celle de l'alignement de toutes les disciplines à une seule démarche qui écraserait les spécificités de chacune d'entre elles, comme le furent en 1960 les travaux scientifiques expérimentaux.
- tension et confusion entre TICE et technologie ; le problème demeure de l'existence d'une évaluation par le B2i mais sans structuration des apprentissages en technologie de l'information (distinction des notions liées aux interfaces, aux logiciels, aux procédés de transformation, de traitement, de stockage de l'information, etc.)

Le nouveau texte apparaît comme une proposition parmi d'autres possibles mais il semble que les décisions sur les points précédents n'ont pas été prises ce qui tend à l'éclatement de la discipline.

## 2.2. Après l'esprit, le texte

Pour les membres de l'AEET, eu égard aux éléments précédents, l'impression générale sur le texte est qu'il correspond à un travail inachevé, une esquisse dont parle Monsieur Roque. L'impression d'inachèvement est donnée par différents points :

- nouveau lexique avec des acceptions singulières :
  - activités humaines évoquant indistinctement métiers et professions
  - point de vue ludique (p. 6)
  - identifier sommairement (p. 8)
  - cadre de vie (p. 3)
  - solutions constructives (p. 3)
- rupture avec les termes de 6<sup>ème</sup>
  - démarche d'investigation-résolution de problème (en 6<sup>ème</sup>)
  - démarche technologique et démarche de création (au cycle central)

Cette rupture n'est pas assumée puisque la continuité est au contraire affirmée. Or s'il y a un changement, possible, il devrait être vraiment marqué pour que la discontinuité soit prise en charge.
- insuffisances :
  - les concepts fondamentaux (p. 3) ne sont pas précisés
  - les liens avec les autres disciplines ne sont pas précisés
  - les trois niveaux d'évaluation ne correspondent pas à des niveaux taxonomiques, ne sont pas précisés les seuils exigibles, ni les formulations attendues des enfants du collège
  - l'évaluation individuelle et collective
  - la continuité entre les cycles par exemple sur les matériaux
  - la progressivité des élaborations notionnelles

Sur ce point, si la technologie est définie en tant que discipline de connaissance alors, il est important

De préciser les notions et les concepts accessibles aux collégiens

de ne pas confondre apprentissage d'énoncés et constructions intellectuelles

de fournir aux enseignants les outils pour l'apprentissage et pour son contrôle

Mais ce problème est particulièrement délicat car au niveau international, cette liste n'est pas disponible. C'est une préoccupation majeure soulignée par la communauté de chercheurs.

- problème d'accessibilité pour les collégiens
  - o équipement et domaines d'applications
  - o recours privilégié à la simulation

Ce sont ces points majeurs du texte qui donnent l'impression d'un texte inachevé. Par ailleurs, à une échelle plus réduite, de nombreuses propositions sont très discutables, à titre d'exemples :

- identification de l'unité centrale, des périphériques... les recherches ont depuis fort longtemps montré l'absence de pertinence de cette distinction, ce que l'intégration actuelle rend d'autant plus désuet ;
- principes techniques élémentaires
- glissements de termes entre contraintes techniques, contraintes technologiques, techniques, technologie, etc.
- etc.

Les textes précédents et les textes de 6<sup>ème</sup> ainsi que leurs compléments comportaient déjà de nombreuses imprécisions voire des erreurs comme la confusion sur la fonction de la gaine du frein qui montre très précisément la négation du principe scientifique d'action-réaction.

En conclusion, pour l'AEET, c'est un ensemble difficile à saisir car c'est un texte inachevé sans décisions argumentées avec l'examen de toutes les implications. L'AEET souligne aussi son inquiétude pour l'image de la France au travers de ces textes récents diffusés à l'étranger.

Le président  
Joël Lebeaume